

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:

Amplegest MidCaps

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?



Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

En réponse aux grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, le choix d'Amplegest s'est porté sur un modèle propriétaire, le modèle GEST, reposant sur les trois piliers principaux Environnement, Social et Gouvernance et réunissant

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

plus d'une trentaine de critères concernant les valeurs européennes. Notre démarche est construite sur la Transparence et le Dialogue. Ces critères rassemblent neuf thèmes d'investissement :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premiers tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Pour chaque société de l'univers d'investissement du département Asset Management, le modèle propriétaire définit une note ESG comprise entre -4 et +4.

Chaque pilier est composé de la façon suivante :

- Une note quantitative : les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés (extraites via l'outil Bloomberg) pour le modèle GEST et des données brutes de MSCI pour le modèle GEST World. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire Trucost (extraction via la plateforme Eboard) pour son modèle GEST.
- Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans.
- Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social (40%) est plus importante que celles des piliers Environnement (30%) et Gouvernance (30%).

● ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le fonds n'a pas d'objectifs d'investissements durables.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Nous ne réalisons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement. Nous suivons les controverses qui sont intégrées dans la notation ESG, elle-même intégrée dans les décisions d'investissement du fonds.

- — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi, si la valeur obtient une bonne note ESG, alors le gérant se réserve le droit d'augmenter sa pondération et inversement.

Les indicateurs du modèle GEST qui sont similaires à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

- — — *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non



La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. L'analyse financière et extra-financière porte sur l'ensemble de l'univers d'investissement à l'exception des valeurs dites « interdites ». Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et du charbon thermique.

Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

a) Identification des sociétés potentiellement intéressantes et intégration des critères extra-financiers :

L'équipe de gestion collectera le maximum d'information concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec ces sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs, les informations extra-financière issues d'un outil propriétaire.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis). Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieur à 90%.

Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également tout entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com).

La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble neuf thèmes d'investissements :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi qu'au travers de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Chaque pilier est composé de la façon suivante :

- Une note quantitative : donnée statique à un temps donné. Les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire Trucost.
- Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans.
- Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement).

La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ESG de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière.

La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Pour la partie non couverte quantitativement par le modèle propriétaire ESG, l'analyse de l'émetteur est alors discrétionnaire.

Bien que notre modèle GEST couvre une partie des données de l'univers d'investissement MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis), l'équipe de gestion engage le dialogue avec la société et peut éventuellement lui faire parvenir des lettres d'engagement l'incitant à répondre à ses questions. Pour les émetteurs dont les données ne sont pas encore disponibles, notre modèle propriétaire assigne une note temporaire équivalente à la note moyenne de notre modèle propriétaire. Compte-tenu de l'univers d'Amplegest MidCaps, la note globale repose essentiellement sur la note discrétionnaire de chacun des piliers.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles (alignement

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

2°, taxonomie, ODD, biodiversité...) et nécessitent parfois un important travail d'approximation pour parvenir à des estimations.

- Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées sans qu'Amplegest ne puisse le détecter.

b) Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants :

- la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ;
- la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash-flow ;
- la pertinence de la stratégie ;
- les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ;
- la visibilité sur les résultats ;
- le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle.
- le positionnement ESG de la société en se concentrant sur le volet évolutif (i.e la capacité des émetteurs à améliorer leur démarche ESG).

c) Valorisation :

La valorisation des sociétés est réalisée en interne en utilisant une ou plusieurs des méthodes suivantes :

- Méthodes DCF : actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de scénarios établis par les gérants du fonds à l'issue de l'analyse des fondamentaux d'une entreprise
- Méthode des comparables : comparaison des ratios boursiers (multiples de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation ou de résultat net) d'une société avec ceux de ses plus proches concurrents cotés
- Ratios de sortie : application d'un multiple de résultat à un horizon de temps compris entre 18 et 36 mois sur la base des fondamentaux d'une entreprise et de ses ratios historiques

d) Sélection des titres et investissement :

Les choix d'investissement seront principalement portés sur les titres conjuguant des fondamentaux solides et une évaluation attractive, en valeur absolue ou en relatif par rapport à leur secteur. Le gérant, en fonction de ses convictions fruit d'une analyse menée tant sur les critères financiers qu'extra-financiers, choisira les titres offrant le meilleur couple rentabilité / risque.

Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions européens.

- ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?***

L'analyse et la sélection ESG du fonds porte sur 90% minimum des valeurs en portefeuille (liquidité exclues). Nous intégrons l'ESG dans les décisions d'investissement.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?***

Nous n'avons pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements mais nous réduisons l'univers selon les éléments suivants :

- Exclusions sectorielles et normatives
- Critères financiers : endettement, croissance
- Considération de taille : flottant et capitalisation
- Critères extra-financiers : notation ESG du modèle GEST

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?***

Au sein de notre modèle GEST, nous évaluons les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises investies. Nous analysons notamment les sujets liés :

- Au contrôle et à l'actionnariat,
- A la rémunération,
- Aux différents comités de gouvernance,
- A la comptabilité,
- A l'éthique
- A la transparence fiscale.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

- Les actions (de 60 à 100% des actifs)
- Les titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0 à 25% des actifs)
- Les parts ou actions d'OPCVM/FIA (de 0 à 10% des actifs)

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Le compartiment « Amplegest MidCaps » peut intervenir sur les instruments dérivés selon les modalités suivantes :

- Les marchés d'intervention seront des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré selon les instruments utilisés.
- Le gérant interviendra exclusivement en couverture des risques action et taux.
- Le compartiment aura recours aux instruments suivants :
 - Futures sur indices actions et indices taux;
 - Options sur indice actions et taux
 - Options sur actions

- Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment.

S'agissant des instruments intégrant des dérivés, le compartiment peut investir dans des obligations convertibles de toute nature (de 0 à 10%), warrants, EMTN non complexes, bons de souscription d'actions, certificats non complexes.

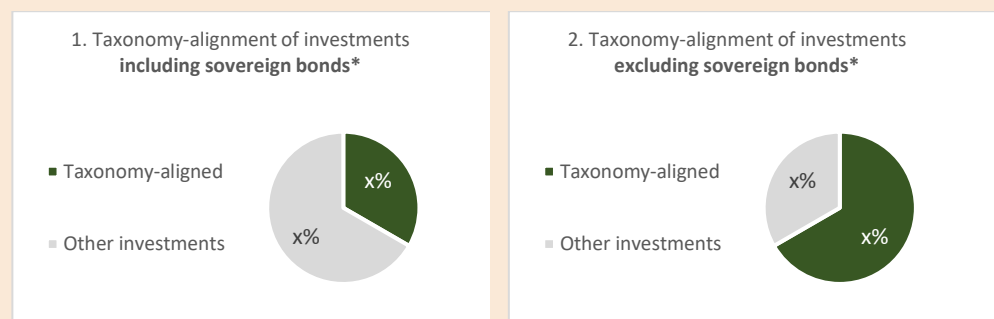
Les produits dérivés font l'objet d'une analyse ESG portant sur les sous-jacents.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxinomie de la part des entreprises.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Quelle est la part minimale d'investissements durables dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale est de 0%.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

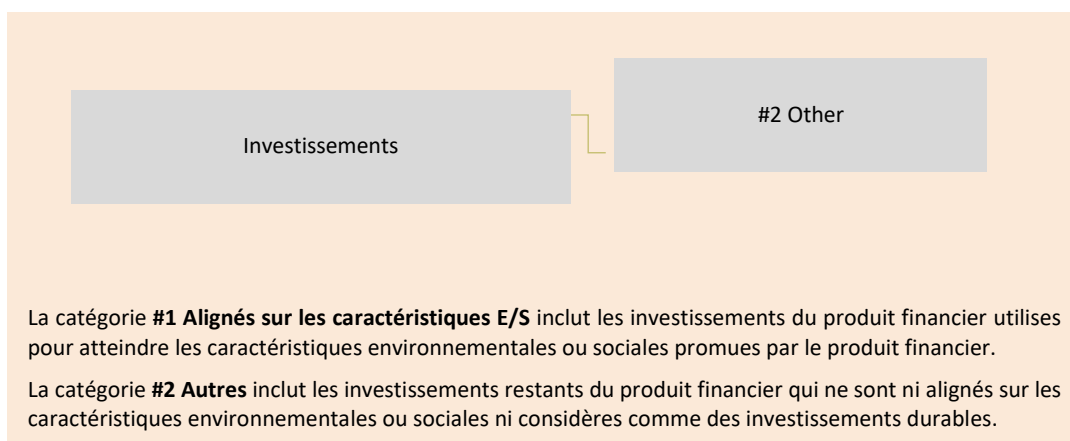
N/A



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les investissements qui ne disposent d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne veulent pas la diffuser font partie de cette catégorie. Cette catégorie représente maximum 10% de l'actif du fonds. Ces investissements nous conduisent à engager un dialogue destiné à obtenir les informations extra-financières manquantes.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut

Non l'indice de référence est celui de l'OPC.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**
N/A
- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**
N/A
- **En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?**
N/A
- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**
N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.amplegest.com